

TRAIN 11 VAL D'ALZETTE

AUDUN LE TICHE
FRANCE MOSELLE

**19ème MARCHE POPULAIRE
INTERNATIONALE**



DIMANCHE 08 JUIN 2025
Salle JSA Gymnastique

Parcours de 5, 10, 15 et 20 km



Partenaires de la FFSP

Membre de la FFSP n° **F1131**

Visa FFSP : 2025 - 57 - 283 - E

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉: contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001

Agrément ministériel national du 20 juin 2006

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

DEPART & ARRIVEE : SALLE JSA Gymnastique

42 Av. Paul ROEF 57390 Audun-le-Tiche . Moselle – France

Proche frontière Luxembourg (Esch / Alzette)

Coordonnées GPS (Latitude / Longitude) : 49.46957 / 5.95401

HORAIRES

DIMANCHE 08 JUIN 2025

Départ de 7h à 14h (5, 10 et 15 km)

Départ de 7h à 11h (20 km)

ARRIVEE LIMITEE A 17H

PARCOURS :

5, 10, 15 et 20 km Sans difficulté particulière.

Ouvert à tous; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

LICENCE DE PARTICIPATION:

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre **une cotisation de participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6€ (enfants gratuits jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

INSCRIPTION :

Robert Cîré

9, rue de la Forêt . 57390 Audun-le-Tiche

Tél : 06 82 77 31 08 . Email : robert.cire@free.fr

ASSURANCES :

La FFSP est garantie en Responsabilité Civile auprès de la MAIF.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

RAVITAILLEMENT :

Boissons et petites collations gratuites dès le premier contrôle

Restauration possible à l'arrivée

AVIS IMPORTANT:

Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse

Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

Premiers secours assurés par l'association dès le départ.

- URGENCES 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.

